



Infos DAF

Lettre d'information interne de la DAF



Une DAF, des réseaux

L'accroissement de la valeur ajoutée de l'action de la

direction des affaires financières dans ses différents domaines de compétence est étroitement corrélé à notre capacité collective à intégrer encore davantage nos partenaires, qu'ils soient déconcentrés ou opérateurs, de la fonction financière.

Dans un ministère où le poids financier de ces acteurs est considérable, le partage des objectifs, des outils et des méthodologies, mais également la confiance et l'écoute mutuelles constituent des enjeux de premier ordre pour la DAF.

La DAF a depuis longtemps cette culture de l'animation de réseaux d'interlocuteurs, dont le nombre s'est progressivement multiplié. Elle s'est historiquement développée dans les domaines du conseil aux EPLE, de la Paye et des services de gestion locaux des dossiers de pension, mais s'est étendue à l'enseignement privé, aux correspondants CHORUS, aux référents « contrôle interne », aux contrôleurs budgétaires en académie.

Au-delà de la nature fonctionnelle de ces réseaux, je souhaite que nous puissions renforcer nos compétences et nos pratiques en matière d'animation de réseau, en partageant nos expériences et nos outils. Ce troisième numéro de la lettre d'information interne de la DAF est un premier élément apporté à cette réflexion.

Guillaume Gaubert

Les réseaux de la DAF

L'importance des réseaux pour une direction « chef d'orchestre » de la fonction financière dans un ministère à gestion très déconcentrée est vitale : les réseaux doivent être à la fois des canaux de diffusion descendants, rapides et efficaces, des canaux de remontées d'information nécessaires au pilotage, mais également des vigies, des capteurs et des relais permettant d'adopter des actions préventives et curatives au moment opportun, de comprendre la complexité de certains processus ou de mettre en commun des expériences ou des pratiques utiles.

La structuration des réseaux animés par la DAF s'est faite de manière progressive et empirique, bureau par bureau, sans que les modes d'animation de ces réseaux ne fassent l'objet d'une réflexion collective jusqu'alors.

Les travaux en cours sur l'organisation de la fonction financière en académie ainsi que l'organisation de retours d'expérience sur les dynamiques constatées dans l'animation de chacun des réseaux constituent une base solide pour renforcer encore la valeur que nous produisons au profit de nos interlocuteurs.

L'exemple du réseau d'aide et de conseil aux EPLE piloté par le bureau DAF A3

Le réseau national de conseil aux EPLE et le bureau de la réglementation comptable et du conseil (DAF A3) ont été créés simultanément, fin 1997. Il s'agissait alors d'accompagner avec souplesse et efficacité le mouvement de déconcentration administrative.

Le réseau d'aide et de conseil aux EPLE

Sommaire

- Éditorial de Guillaume Gaubert 1
- Les réseaux de la DAF 1 et 2
- Rencontre avec Nicolas Rivière, référent CIC, académie de Caen 2
- Vie de la direction 3
- La DAF et l'enseignement privé 3

est, à ce jour, constitué comme suit : un contact dans chaque académie et une « tête de réseau », le bureau DAF A3. L'organisation locale est laissée à l'appréciation de chaque recteur, dans le cadre de son autonomie. Les structures sont donc fort différentes, tant par leur composition que par le détail de leurs activités (dans la moitié des cas environ, c'est le service académique de contrôle des actes qui exerce l'activité de conseil. Parfois, il s'agit d'une structure dédiée, rattachée à une division des établissements ou directement au SG).

Une « charte du réseau » a été rédigée et diffusée ; elle est réactualisée lors de chaque séminaire du réseau.

Le bureau DAF A3 a, par ailleurs, initié la création d'un site collaboratif du réseau de conseil, où ses correspondants en académie peuvent désormais proposer l'élaboration de ressources ou simplement échanger sur les difficultés rencontrées et solutions trouvées dans leur mission quotidienne.

La rubrique EPLE de la page « Gestion budgétaire financière et comptable » de Pléiade 3 rend, en effet, le réseau aisément accessible aux équipes des établissements. De plus, lorsque DAF A3 est saisi en direct, un rappel est fait des coordonnées et modalités de fonctionnement du réseau.

Rencontre avec Nicolas Rivière, référent CIC, académie de Caen

M. Rivière, vous êtes chargé de mission à l'académie de Caen au sein de la fonction financière académique. D'où venez-vous, quel est votre parcours professionnel ?

Je suis entré dans la fonction publique en 2000, en tant que contractuel, responsable du suivi de l'exécution budgétaire à la direction des affaires financières du Ministère de la Défense. J'ai rejoint l'académie de Caen en mars 2013, sur le poste de « chargé de mission qualité des procédures financières internes », rattaché à la DEFJI (Division de l'expertise financière et juridique).

Quels sont les objectifs associés à ce poste de chargé de mission ?

Mon objectif est d'assurer le déploiement durable du contrôle interne comptable au sein de l'académie, selon la trajectoire pilotée par l'équipe de direction. Dans le jargon CIC, je suis donc le « référent technique CIC » académique. C'est une fonction transversale, pour laquelle je m'appuie sur tout un réseau de « correspondants CIC » au sein des services, ainsi qu'une adjointe pour le périmètre des processus « rémunérations ».

Et quelles sont vos activités concrètes, au quotidien ?

Il s'agit d'assister les services de l'académie afin d'identifier et maîtriser les risques qui pourraient perturber la qualité comptable. Ça passe par des propositions, de nouveaux outils, des modifications de procédures, des fiches techniques (...) en s'appuyant sur les outils définis au niveau national. C'est l'accompagnement de la diffusion d'une nouvelle culture de gestion, de nouveaux modes de travail.

A titre d'exemples concrets, parmi nos réalisations récentes en termes de CIC, nous avons abordé de front des sujets tels que la qualité des informations liées aux heures supplémentaires effectives (HSE) ou la circulation des informations relatives aux assistants d'éducation (entre établissements, EPLE mutualisateurs et services académiques). Nous avons diagnostiqué avec les services les zones de risque, et défini les méthodes pour les maîtriser.

C'est un métier qui nécessite beaucoup de capacité d'adaptation, de pédagogie, de méthode... voire de diplomatie !

Les réseaux de la DAF (suite)

Le réseau dispose ainsi de boîtes courriels spécifiquement dédiées à l'aide « conseil et expertise réglementaire ».

L'exemple du réseau des coordonnateurs Paye

Depuis 1992, le réseau des coordonnateurs académiques 'paye' permet la bonne diffusion au sein des académies de l'information réglementaire et technique relative à la rémunération des agents du ministère de l'éducation nationale.

Interlocuteurs privilégiés du bureau des rémunérations, les coordonnateurs paye constituent le pivot central de la communication entre l'administration centrale et les services gestionnaires de personnels.

Afin d'entretenir cette dynamique, les coordonnateurs 'paye' sont notamment conviés à un séminaire annuel, en fin d'année scolaire. Y sont évoqués les faits marquants de l'année écoulée, les perspectives d'évolution attendues pour l'année à venir ainsi que toutes les thématiques connexes à la rémunération, comme le contrôle interne comptable ou la mise en place d'une application spécifique propre à la paye.

L'exemple des réseaux animés par le service des retraites de l'éducation nationale

Le service des retraites de l'éducation nationale anime deux réseaux structurés.

Le premier est celui des quelque 150 "cellules pension" chargées d'établir les

dossiers de pension et les dossiers de préparation des estimations indicatives globales.

Ces cellules sont implantées dans les rectorats et vice-rectorats, dans un certain nombre de directions départementales et dans une cinquantaine d'établissements d'enseignement supérieur disposant tous de l'application nationale PENSION.

La DAF leur communique tous les outils et fiches techniques de procédures et d'aide à la gestion des dossiers de pensions civiles et leur diffuse régulièrement une information juridique en rapport avec les évolutions législatives, réglementaires ou jurisprudentielles.

La spécificité de ce réseau est la volumétrie des flux échangés puisque tous les dossiers "papier" et numériques, soit environ 30 000 dossiers par an, convergent, via ce réseau, sur Guérande.

Le SREN anime aussi un réseau de 180 correspondants chargés du complètement des comptes individuels de retraite. Il leur diffuse les tableaux de bord (tableaux et graphiques) et statistiques indispensables au pilotage et au suivi de l'opération, assure une permanence téléphonique (numéro dédié) ainsi que toute la documentation utile (guides utilisateurs pour les gestionnaires, fiches de procédure, notes d'information).

Le SREN assure l'interface entre ces réseaux et le service des retraites de l'Etat pour l'alimentation des comptes via les applications PENSION et CARMEN. (numériques ou papier), la gestion des dossiers de pension et les entretiens individuels de retraite.

Les réseaux de la DAF et les structures pilotes

Réseaux	Structure pilote
Réseau d'aide et de conseil aux EPLE	DAF A3
Réseau des coordonnateurs Paye	DAF C3
Réseau des correspondants Pensions	DAF E
Réseau des correspondants du privé	DAF D
Réseau des correspondants « contrats aidés »	DAF A1
Réseau des référents « contrôle interne comptable »	DCISIF
Réseau des correspondants applicatifs CHORUS	DCISIF
Réseau des contrôleurs budgétaires académiques	DAF B
Réseau des contrôleurs de gestion « titre 2 et emplois »	DAF C2

La DAF et l'enseignement privé

Le principe de l'obligation d'instruction, posé dès 1882 par la loi Ferry, exige aujourd'hui que tous les enfants âgés de six à seize ans, présents sur le territoire national, bénéficient d'une instruction (code de l'éducation, article L. 131-1), qui peut être suivie, selon le choix des personnes responsables, soit dans la famille, soit dans un établissement scolaire public, soit dans un **établissement scolaire privé**.

Au sein de la direction des affaires financières (DAF) la sous-direction de l'enseignement privé, DAF D, forte de 18 agents et organisée autour de 2 bureaux a pour mission de mettre en œuvre la politique de l'Etat vis-à-vis des établissements d'enseignement privé (9100 environ sous contrat et hors contrat).

Elle assure la gestion des enseignants des établissements d'enseignement privés sous contrat (environ 140 000 dans plus de 7800 établissements) instruisant près de 2,1 millions d'élèves (dont 1,2 million dans le second degré) soit 20% environ des élèves des premier et second degrés.

Acteur important du champ budgétaire et financier, comme les autres sous directions de la DAF, la sous-direction D a en outre des missions spécifiques de gestion des personnels et de production normative.

Le bureau des établissements (D2) assure la mise en œuvre du **programme budgétaire 139 dédié à l'enseignement privé qui est placé sous la responsabilité du DAF** au sein de la mission enseignement scolaire. Au sein de DAF D, ce bureau de 7 agents est chargé de la préparation du budget (7,2 Md€ en 2014 dont 90% de rémunération des enseignants), de la préparation des schémas d'emplois, du suivi des budgets opérationnels de programme académiques (BOPA), de la délégation des moyens aux académies (en emplois et en crédits) et de la préparation des dialogues de gestion avec les services académiques.

Le bureau D2, en liaison avec les bureaux A1 et C2, accompagne toute la procédure budgétaire de la programmation des crédits au rapport annuel de performances.

Dans ce cadre, il est également chargé en liaison avec la DEPP notamment, des opérations de collecte et de mise en valeur des statistiques spécifiques à l'enseignement privé.

Les autres missions du bureau D2 sont quant à elles relatives à la réglementation applicable aux établissements (ouvertures, fermetures, passage sous contrat notamment)

Au-delà de sa mission financière et budgétaire, DAF D est également un acteur important de la fonction ressources humaines du ministère.

Les 7 agents du bureau des personnels enseignants des établissements privés sous contrat (D1) sont chargés de l'élaboration et de l'application de la réglementation qui leur est applicable en métropole et outre-mer. A ce titre, le bureau D1 est compétent en matière de réglementation, de recrutement (calibrage des concours), de conditions de service, de rémunération, de dialogue social (suivi et réforme des instances représentatives) ainsi que de couverture sociale et de retraite des enseignants du privé.

Les normes de l'enseignement public sont transposées à l'enseignement privé après vérification de leur applicabilité ou sont adaptées en conséquence. De ce fait, la réglementation applicable à l'enseignement privé est spécifique et variée.

DAF D est donc garante de la cohérence de l'interprétation et de l'application des règles applicables à l'enseignement privé par les services académiques et les réseaux des établissements d'enseignement privés et assure un rôle de conseil, d'analyse et de contrôle. Elle est l'interlocuteur direct de partenaires variés : autres directions du ministère (DGRH, DGESCO, DEPP...), services académiques, autres ministères (affaires sociales, fonction publique, budget...), organisations syndicales, réseaux de l'enseignement privé.

A la fois gestionnaire et porteuse d'impulsion pour le compte du responsable du programme 139, DAF D est au cœur des grands chantiers du ministère (refondation, maîtrise budgétaire, réussite éducative, élections professionnelles).

Vie de la DAF

Conférences internes

Huit conférences ont été organisées au sein de la direction au cours de l'année 2013-2014 : le contrôle interne comptable et budgétaire, le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche, le circuit de la dépense, le suivi de la masse salariale et du plafond d'emploi, le budget de l'enseignement scolaire, la rémunération et la paye, l'enseignement privé, le cadre budgétaire et comptable des EPLE.

Vous avez participé à ces conférences ? **Votre avis nous intéresse.** N'hésitez pas à répondre au questionnaire qui vous a été transmis par l'UGARH, faites-nous part de vos remarques et suggestions pour nous permettre d'améliorer la qualité et la pertinence des thématiques choisies.

Campagne de mobilité

La campagne annuelle de mobilité ouvrira au cours de la semaine du 7 avril, le calendrier vous sera diffusé par l'UGARH dès sa communication par le SAAM.

Départs

- Philippe Thurat a rejoint la DGESCO en qualité de sous-directeur de la gestion des programmes budgétaires
- Juliette Roussel a pris les fonctions d'adjointe de la chef de mission de préfiguration France Université Numérique (FUN) à la DGESIP

Infos DAF

● Directeur de la publication

Guillaume Gaubert, directeur des affaires financières

● Responsable de la rédaction

Pierre-Laurent Simoni, adjoint du directeur des affaires financières

● Rédacteurs

Laure Batalla, Frédéric Bonnot, Sébastien Colliat, Zouina Kouati, Sylvain Merlen, Nicolas Rivière, Pierre-Laurent Simoni, Jean-Philippe Trébillon

● Maquette et secrétariat de rédaction

DAF - BEAG

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Secrétariat Général

Direction des affaires financières

110 rue de Grenelle 75007 Paris